



REEMPLIR TOUTES LES PARTIES POUR OBTENIR UN REMBOURSEMENT.

Vous pouvez faire une demande de remboursement des dépenses de garde familiale pour les frais additionnels encourus à cause de votre participation à une activité organisée par le SESJ.

Vous ne pouvez **pas faire une demande de remboursement des dépenses de garde familiale**:

- si votre conjoint vous accompagne à une activité organisée par le SESJ, à moins qu'il ou elle n'y participe également à titre de délégué(e) ;
- si les dépenses de garde familiale sont celles qui seraient normalement engagées si le membre avait été à son lieu de travail ;
- si les services de garde familiale sont dispensés par un conjoint ou un compagnon ou une compagne.

### QUI EST COUVERT

1. Un enfant âgé de moins de 17 ans ;
2. une personne ayant un handicap ;
3. un adulte exigeant des soins.

NOM DU MEMBRE : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_

ACTIVITÉ DU SESJ : \_\_\_\_\_

PÉRIODE DE DU DATE \_\_\_\_\_ HEURE \_\_\_\_\_

RÉCLAMATION À DATE \_\_\_\_\_ HEURE \_\_\_\_\_

### LES RÉCLAMATIONS SERONT ACCEPTÉES UNIQUEMENT AU REGARD DES DÉPENSES ENGAGÉES EN DEHORS DES HEURES DE TRAVAIL NORMALES.

Les renseignements suivants sont pour l'usage exclusif du SESJ et seront tenus confidentiels.

NOM DE LA PERSONNE OU DE LA MAISON ACCORDANT LES SOINS : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE: \_\_\_\_\_

### COÛTS DES SOINS

- TAUX :
- Maximum de 50 \$/jour pour un premier membre de la famille ;
  - Maximum de 25 \$/jour pour chaque membre de la famille additionnel ;
  - Maximum de 30 \$/jour pour chaque membre de la famille pour service pour la nuit lorsque le membre est hébergé à l'hôtel.

Les services pour la nuit ne seront pas payés pour le dernier jour d'une activité.

Famille	Âge	# Jours	Taux \$	Total (A)		# Nuits	Taux \$	Total (B)	Total (A+B)

Je certifie par les présentes que les dépenses susmentionnées sont une conséquence directe de ma participation à une activité autorisée du SESJ.

Signature du Membre : \_\_\_\_\_

**Cette réclamation des dépenses de garde familiale DÛMENT REMPLIE, accompagnée d'un REÇU et signée doit être soumise. Les réclamations incomplètes ne seront pas traitées pour fin de paiement.**